

Analyse des incendies domestiques mortels en 2022



© T.S.L. Hulpdienstfotografie

Tim Renders sait mieux que personne qu'il est important de prévenir les incendies domestiques. Pour compléter les chiffres publiés dans le rapport annuel du KCCE¹, il répertorie tous les cas d'incendies domestiques rapportés dans la presse.

Ces statistiques ne sont pas comparables avec le rapport du KCCE.

Ces chiffres combinés ne nous fournissent, il faut bien l'admettre, qu'un aperçu incomplet des incendies domestiques en Belgique.

Dans son relevé annuel², il partage ses chiffres relatifs aux victimes décédées, ainsi que ses réflexions personnelles sur les améliorations à apporter dans notre pays.

LES CHIFFRES DE 2022 EN BELGIQUE

En 2022, les incendies domestiques survenus en Belgique ont causé la mort d'au moins 76 personnes, dont 29 femmes, 45 hommes, et deux victimes dont j'ignore le sexe.

Le nombre de décès s'est élevé à 40 en Wallonie, 10 à Bruxelles et 26 en Flandre. 50 victimes sont décédées la nuit ou le soir.

La victime la plus jeune avait 6 ans et la plus âgée 97 ans. L'âge moyen des personnes ayant perdu la vie dans un incendie domestique était d'un peu moins de 64 ans. L'âge exact de 9 victimes est inconnu.

Les 76 décès ont été provoqués par un total de 67 incendies domestiques mortels, dont 32 en Wallonie, 9 à Bruxelles et

¹ Statistiques des interventions des pompiers : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/statistiques-des-interventions-des-pompiers>

² Voir Renders T., Analyse des incendies domestiques mortels en 2021, in : Fire & Security Alert Magazine n° 26, mars 2022, p. 53-59.

Tableau 1 : Comparaison des décès entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles en 2022

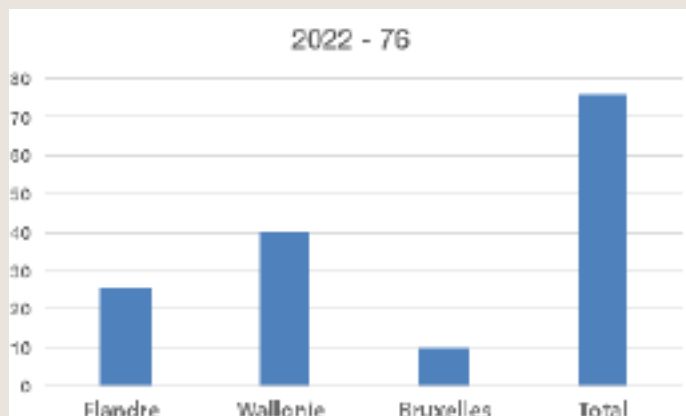
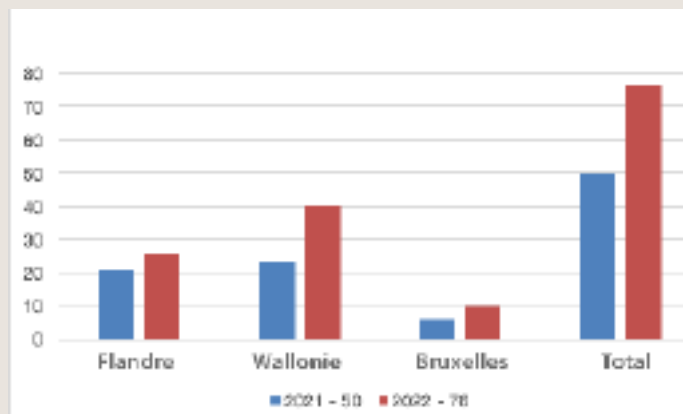


Tableau 2 : Comparaison des décès entre 2021 et 2022



26 en Flandre. 40 des 67 incendies domestiques mortels sont survenus dans des habitations unifamiliales.

Remarque : le mois de décembre 2022 fut particulièrement meurtrier avec un total de 15 décès. C'est près du double du nombre moyen de victimes au cours de ce mois depuis 2014. La crise de l'énergie aura probablement joué un rôle. Il est aussi frappant de constater que l'on a déploré 11 victimes en juillet et 10 en avril. Les chiffres de ces deux mois ont, eux aussi, doublé par rapport à mes données précédentes.

COMPARAISON AVEC LES CHIFFRES DE 2021 EN BELGIQUE

Par rapport à 2021, on observe une énorme augmentation du nombre de décès dus à un incendie domestique en Belgique. Cette année-là, on avait dénombré au moins 50 décès provoqués par un total de 41 incendies domestiques mortels, dont 25 femmes, 24 hommes et une victime dont j'ignore le sexe. Le nombre de morts a été de 23 en Wallonie, 6 à Bruxelles et 21 en Flandre.

La victime la plus jeune n'était pas encore née (7 mois de grossesse) et la plus âgée avait 92 ans. L'âge moyen des personnes ayant perdu la vie dans un incendie domestique était de 49 ans. L'âge de 2 victimes est inconnu. Près de 61 % des incendies domestiques mortels sont survenus dans des habitations unifamiliales.

Le nombre d'incendies domestiques mortels est en nette augmentation dans les trois Régions. La plus forte hausse est notée en Wallonie (qui passe de 23 à 40 victimes), suivie par Bruxelles (de 6 à 10 décès). En Flandre, il y a eu 5 décès de plus.

COMPARAISON DES ANNÉES 2014 À 2022

Mes chiffres de 2014 à 2022 révèlent 63 décès annuels en moyenne. Cela signifie qu'en Belgique, une personne décède tous les six jours d'un incendie domestique en moyenne. En Flandre, au cours des neuf dernières années, près de 27 personnes sont décédées en moyenne chaque année, en Wallonie près de 32 et 4,5 à Bruxelles.

Tableau 3 : Comparaison des décès par Région 2019-2022

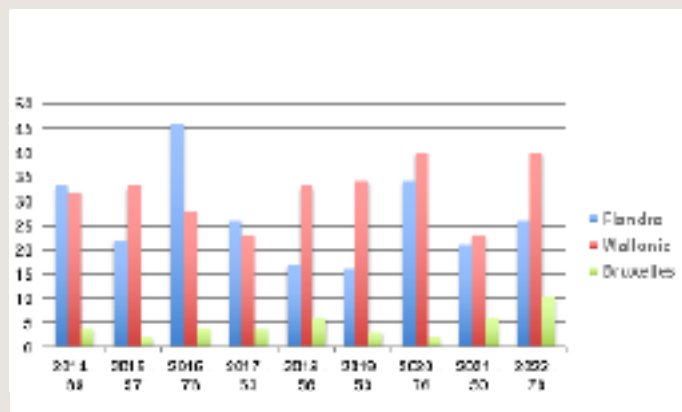
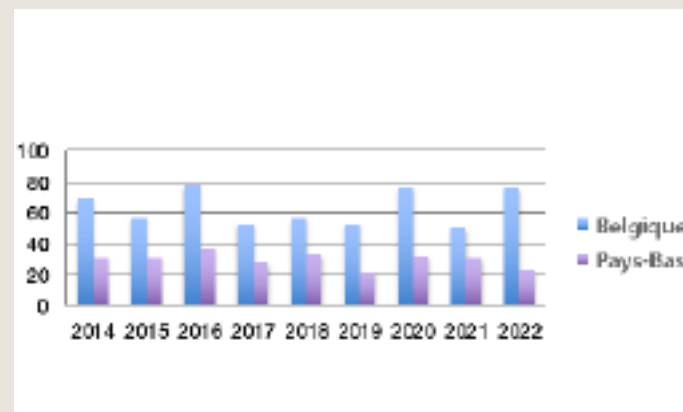


Tableau 4 : Comparaison des décès entre la Belgique et les Pays-Bas 2019-2022



2016 fut une année particulièrement mauvaise avec 78 décès, dont 46 en Flandre, 28 en Wallonie et 4 à Bruxelles. 2021 est l'année la moins dramatique pour la Belgique.

Le graphique des provinces montre que les incendies domestiques causent le plus grand nombre de victimes en Hainaut, puis à Liège, et enfin en Flandre-Occidentale et en Flandre-Orientale. On décompte le moins de victimes en province du Luxembourg, en Brabant wallon, puis dans le Limbourg et enfin à Namur. Cette conclusion ne tient pas compte du nombre d'habitants par province.

En moyenne, 29 femmes et 45 hommes perdent la vie chaque année.

L'âge moyen des victimes s'élève à 58 ans. Si l'on répartit les victimes en deux catégories d'âge, à savoir les moins de 65 ans et les plus de 65 ans, les deux premières années et en 2021, il y a eu un nombre significativement supérieur de victimes au sein de la première catégorie. À partir

de 2016 et jusque 2020 inclus, on note plus ou moins la même proportion entre les groupes d'âge, avec tout de même une légère surreprésentation de la catégorie des moins de 65 ans, à l'exception de 2017. En 2022, on a dénombré davantage de victimes de plus de 65 ans. 60 % sont décédées pendant la nuit ou le matin.

Aucune conclusion ne peut être tirée pour les mois où l'on a déploré le plus grand nombre de victimes. On constate des différences (énormes) entre les neuf années au cours desquelles j'ai compilé les chiffres. En moyenne, les mois les plus meurtriers sont janvier et décembre, tandis que septembre est le mois qui compte le moins de victimes.

COMPARAISON AVEC LES PAYS-BAS

Aux Pays-Bas (17,79 millions d'habitants³ contre 11,58 millions en Belgique⁴), les incendies domestiques ont fait 30 morts en 2014, 31 morts en 2015, 37 morts en 2016, 28 morts en 2017, 33 morts en 2018, 22 morts en 2019,

³ Données : Selon les données d'octobre 2022 du Bureau central néerlandais de la statistique (Centraal Bureau Statistiek Nederland)

⁴ Données : Selon les données du 16 juin 2022 de Statbel, l'office belge de statistique



© STAMU Bruxelles - 05.07.2022

32 morts en 2020 et 31 morts en 2021. Le bilan provisoire pour 2022 est de 23 morts.

Par conséquent, si l'on examine les chiffres de 2014 à 2021 compris, on constate qu'en moyenne, une personne décède tous les 12 jours en raison d'un incendie domestique aux Pays-Bas.

Pour les Pays-Bas, je me base sur les chiffres annuels de l'institut néerlandais de la sécurité publique (Nederlandse Instituut Publieke Veiligheid)⁵.

IMPORTANCE DES STATISTIQUES ET DE L'INVESTIGATION DES INCENDIES

Comme il n'existait ni chiffres ni statistiques relatifs aux incendies domestiques mortels, j'ai commencé à les recenser en 2014⁶. Je ne dispose donc pas de toutes les données, mais ceci constitue un premier pas vers une approche plus ciblée de la sécurité incendie. En effet, il est impossible d'organiser des campagnes et des opérations

de sensibilisation sans savoir où les incendies ont lieu, comment ils surviennent et qui sont les victimes. Tous les cas connus de suicides et de meurtres ont été exclus de ces chiffres. Mes chiffres englobent les habitations, studios, chambres, hôtels et maisons de repos, c'est-à-dire les endroits considérés comme des lieux d'habitation ou de résidence. Après neuf ans, je continue d'espérer que chaque zone de secours investira dans les statistiques, les recherches sur les incendies et la sensibilisation à la prévention incendie.

COMMENT FAIRE BAISSER DE FAÇON RAPIDE ET DRASTIQUE LE NOMBRE DE MORTS ET DE BLESSÉS DES SUITES D'UN INCENDIE ?

Un nombre suffisant de détecteurs de fumée et un plan d'évacuation clairement défini peuvent sauver des vies !

Les incendies domestiques font donc énormément de victimes en Belgique. Ces dernières années, on constate également une augmentation du nombre d'incendies.

⁵ NIPV - Incendies domestiques mortels : <https://kerncijfers.nipv.nl/mosaic/kerncijfers-veiligheidsregio-s/fatale-woningbranden>

⁶ Depuis fin 2016, la Direction Prévention incendie de la DG Sécurité et Prévention (devenue, en 2020, la Direction générale Sécurité civile) enregistre les données relatives aux victimes décédées dans le cadre d'incendies domestiques en Belgique. Elle se base, pour ce faire, sur les avis publiés dans la presse au sujet de ces incidents, rassemblés par la DG Sécurité civile. L'asbl Oscare a utilisé mes chiffres jusqu'en 2021 inclus. À partir de 2022, l'asbl a compilé elle-même ses chiffres.

En plus d'éviter les risques d'incendie dans et autour de l'habitation, il est important d'acquérir suffisamment de détecteurs de fumée munis d'une batterie fixe pouvant tenir dix ans.

Peu de gens savent que si un incendie se déclenche la nuit, il y a très peu de chances que les occupants du bâtiment se réveillent à temps. Une personne qui dort ne sent aucune odeur. La fumée de l'incendie se propage très rapidement et asphyxie les occupants.

Un nombre suffisant de détecteurs de fumée et un plan d'évacuation clairement défini peuvent aider à réduire le nombre de morts et de blessés causés par des incendies domestiques. Il est important d'équiper tous les endroits à risque d'un détecteur de fumée, à l'exception des pièces présentant un risque de fausses alarmes, telles que la cuisine, la salle de bains et les endroits où la température baisse sous les 4 °C ou dépasse les 38 °C (notamment la cave, le garage, la véranda et les combles non aménagés). Mais comme un risque d'incendie existe là aussi, il convient de placer un détecteur à proximité de ces endroits.

Un seul détecteur de fumée par étage est insuffisant. Supposons que vous placiez un détecteur dans le hall de nuit et qu'un incendie se déclare dans la chambre de votre enfant. Vous ne serez alerté qu'au moment où la fumée parviendra au détecteur. Autrement dit, ce sera trop tard. Les chambres d'enfant et toutes les chambres à coucher doivent donc être équipées d'un détecteur de fumée. Si l'incendie est rapidement détecté, il ne s'est pas encore trop propagé et il reste possible d'évacuer.

Une habitation familiale moyenne doit être équipée de six à huit détecteurs de fumée pour permettre une détection rapide. Toute habitation comporte plusieurs appareils électriques, qui présentent un risque d'incendie. Pensez notamment au lave-vaisselle, à la machine à laver et au séchoir, mais également au chargement des vélos électriques, des ordinateurs portables et des smartphones. Un détecteur de fumée doit donc également être installé à ces endroits. Dans les habitations plus spacieuses, il vaut mieux installer des détecteurs interconnectés, de sorte que l'alarme puisse être entendue à plusieurs endroits en même temps. L'alarme des détecteurs de fumée doit toujours être audible jusque dans la chambre à coucher et durant le sommeil profond.

Une fois qu'un nombre suffisant de détecteurs de fumée a été installé, il est important de pouvoir s'appuyer sur un plan d'évacuation testé à plusieurs reprises. Cela permet

à tout le monde de quitter l'habitation en toute sécurité et dans les délais.

Législation en matière de détecteurs de fumée

En Flandre, toute habitation doit être équipée d'au moins un détecteur de fumée par étage.

À Bruxelles, l'obligation ne s'applique qu'aux logements locatifs, dans lesquels un détecteur de fumée doit être installé dans chaque pièce se trouvant sur la voie d'évacuation entre la chambre à coucher et la sortie de l'habitation.

En Wallonie, il faut placer un détecteur de fumée par étage. Si l'étage fait plus de 80 m², il faut placer deux détecteurs. À partir de quatre détecteurs de fumée, ceux-ci doivent être interconnectés.

La législation est-elle suffisante ?

Notons avant tout qu'il est déplorable que trois législations différentes coexistent en Belgique. En effet, la propagation de l'incendie n'est pas différente d'une région (linguistique) à l'autre.

La législation est une affaire complexe, mais sachez que le nombre de détecteurs de fumée dans votre habitation dépend des risques qu'elle présente, comme exposé plus haut.

Malheureusement, en Flandre, il est encore autorisé d'opter pour des détecteurs de fumée avec pile remplaçable. De ce fait, il est fort probable que la durée de vie de ce type de détecteurs de fumée ne s'élève qu'à sept ou huit ans. La qualité moyenne de la cellule optique est, en effet, moins bonne. De plus, il existe un risque important que les piles ne soient pas remplacées (à temps) et que les occupants n'aient pas conscience que la durée de vie des détecteurs incendie est dépassée. Choisir des détecteurs de fumée munis d'une pile non remplaçable et ayant une durée de vie de dix ans vous garantit une meilleure qualité et donc une sécurité accrue, ainsi qu'un achat plus avantageux et plus écologique puisque vous ne devez pas remplacer les piles.

Outre le fait que l'obligation impose d'installer trop peu de détecteurs de fumée en Flandre, vous risquez fortement de ne pas entendre le seul détecteur de fumée de l'étage dans votre sommeil profond. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des détecteurs de fumée interconnectés dans une habitation.



© SIAMU Bruxelles - 25.01.2023

À Bruxelles, il est dommage que la législation s'applique uniquement aux logements locatifs. Un propriétaire n'est donc pas tenu d'installer des détecteurs de fumée dans sa propre maison ou son propre appartement. Selon l'aménagement du logement locatif, on risque également que les détecteurs de fumée avertissent trop tard les occupants, d'autant plus qu'aucun détecteur de fumée n'est obligatoire dans la chambre à coucher ! Grâce à l'obligation stipulant que la pile doit durer plus de cinq ans, en pratique, les gens choisissent heureusement plus facilement des détecteurs de fumée munis d'une pile ayant une durée de vie de dix ans, ce qui améliore leur sécurité.

En Wallonie, le nombre de détecteurs de fumée dépend de la superficie. Ici encore, il existe un important risque que le nombre de détecteurs de fumée soit insuffisant. Un point positif est que l'on pense ici à l'importance d'interconnecter les détecteurs de fumée.

J'espère que les pouvoirs publics s'attelleront au développement d'une seule législation uniforme, adaptée à la réalité de terrain. En effet, la situation actuelle sème la confusion et ne contribue pas à faire de la Belgique un pays plus sûr en termes d'incendie.

CONCLUSION

En Belgique, la sécurité incendie est particulièrement mauvaise dans les habitations. Comme je le souligne depuis de nombreuses années : il est grand temps que les choses évoluent. J'espère toujours que des campagnes percutantes seront mises sur pied, mais d'ici là, nous pouvons déjà accomplir pas mal de choses par nous-mêmes. Nous sommes au cœur de la sécurité incendie. Si chacun tentait de sensibiliser son réseau (famille, amis, voisins, collègues, etc.) à la thématique de la sécurité incendie à domicile, nous pourrions déjà toucher des millions de Belges rien que durant notre temps libre.

Veillons donc ensemble à ce qu'on ne déplore aucune victime d'incendie en 2023.

Tim RENDERS

Instructeur en sécurité incendie -
conseiller en prévention incendie

Auteur du livre « Brandveiligheid Thuis »⁷

tim@timrenders.be

CONSEIL ANPI

Choisissez toujours un détecteur de fumée certifié BOSEC - La marque de qualité BOSEC garantit la conformité de l'appareil à la norme.

Liste sur www.bosec.be

⁷ Voir Fire & Security Alert Magazine n° 23, juin 2021, p. 67.